



Breaking News



26 décembre 2020

Cher(e)s collègues,

Comme vous le savez la compagnie souhaite mettre en place l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD).

L'unique réunion entre les organisations syndicales et la direction, fut organisée le 10 novembre dernier. Elle a permis de poser les bases de cet accord dont les règles sont fixées par décrets.

Pour le collège PNC, le SNPNC a proposé (après consultation de nombreux d'entre vous) :

-Une équité du temps de travail par base, toutes catégories confondues (CC, SCCM, INS) Cette équité du temps de travail répartie entre tous les salariés d'une même base permettrait de garantir un niveau de salaire du Personnel Navigant en adéquation avec leur fonction.

- Un regroupement des jours d'activité partielle (UNEM) afin d'éviter d'avoir des réserves cachées.

Nous attendons un décret qui nous assurera la cotisation pour la retraite afin de signer cet accord.

En effet pour faire simple, jusqu'à présent le chômage partiel ne nous permet pas de cotiser en « argent pour la retraite » mais uniquement en « temps ».

Nous attendons donc que les dernières négociations avec le CRPN afin que cette période n'ait pas trop d'impact sur notre future pension de retraite.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que les accords seront en cours et nous restons disponibles pour répondre à toutes vos questions.

viphilippart.snpnc@gmail.com

Nous vous souhaitons une très belle année 2021.

L'équipe SNPNC Volotea

SNPNC
5 RUE DE LA HAYE - BAT LE DOME 1er ETAGE
CS 18939 TREMBLAY EN FRANCE
95732 ROISSY CDG CEDEX
Tel : 01.49.19.58.18
secretariat@snpnc.org

j'adhère au snpnc
snpnc.org /adhérer

Munissez vous d'un RIB pour
une adhésion immédiate.